



Divorce à l'amiable avec la même avocate

Par **cricrilap1**, le **25/03/2019** à **17:59**

Bonjour, je suis passée en jugement de divorce le 10 mai 2015. Mon divorce a été prononcé. Nous avons pris le même avocat. J'ai payé ma part comme convenu et mon ex, lui, ne l'a pas réglé. On ne le retrouve plus, il est inconnu au bataillon, comme on dit chez nous; Mon avocate ne veut pas faire le nécessaire pour que je sois divorcée, est-ce bien légal et a-t-elle le droit de me faire ça? Merci pour votre réponse. Je suis désespérée....

Par **amajuris**, le **25/03/2019** à **18:45**

bonjour,
possédez-vous des documents prouvant votre divorce ?
dans votre accord avec l'avocat était-il prévu que chacun payait sa part ou aviez-vous un prix global pour les 2 époux ce qui implique une solidarité entre les 2 futurs ex-époux ?
la solution, serait de payer la part de votre mari puis de le rechercher pour qu'il vous rembourse.
vous pouvez consulter ce lien:
<https://www.alexia.fr/fiche/4455/la-publication-de-la-decision-de-divorce.htm>
salutations